

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES



## VILLE DE PERPIGNAN

### ANNEXES SANITAIRES HYDRAULIQUES DU P.L.U DE LA VILLE DE PERPIGNAN

Volet 5 : QUALITE DE L'AIR

PREFECTURE  
RÉNÉES ORIENTALES

- 4 JAN. 2008

COURRIER

DECEMBRE 2007

20 DEC. 2007



Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué,

Jean - Marc PUJOL

## AZUR environnement

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES en eau, assainissement et environnement

SARL au capital de 22 832 €, RCS Narbonne 429 169 188, APE 742C.

Siège social 14 rue Mosaïque 11 100 NARBONNE,

tel : 04 68 32 11 34, fax : 04 68 65 18 36, [azurenvironnement@orange.fr](mailto:azurenvironnement@orange.fr)



# **SOMMAIRE**

<b>I. RESEAU DE SURVEILLANCE.....</b>	<b>2</b>
A. SITUATION DE FOND .....	2
1. Dispositif permanent.....	2
2. Dispositif ponctuel .....	3
B. SITUATION DE PROXIMITE AUTOMOBILE.....	3
1. Dispositif permanent.....	3
2. Dispositif ponctuel.....	4
<b>II. LES MESURES PRISES.....</b>	<b>5</b>
A. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION SUR LA QUALITE DE L'AIR.....	5
B. ACTIONS GLOBALES AYANT UN IMPACT SUR LA QUALITE DE L'AIR.....	5

# I. RESEAU DE SURVEILLANCE.

Le territoire perpignanais possède un réseau de surveillance de la qualité de l'air. C'est la Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée qui a en charge cette problématique. Elle est ainsi en étroite relation avec l'association agréée Air Languedoc Roussillon.

Concrètement, le réseau de surveillance se présente de la façon suivante :

## A. SITUATION DE FOND

### 1. Dispositif permanent

Le dispositif de surveillance de la pollution de fond sur le territoire de Perpignan Méditerranée est constitué de 3 stations fixes, dont les caractéristiques sont résumées dans le tableau suivant.

Station	Type	Localisation	Polluants surveillés	
			Automatique	échantillonneurs
Perpignan Sud (RIGAUD)	Urbaine	Bd Foment de la Sardane	NO <sub>x</sub> , PM10	BTEX
Perpignan Centre (CARMES)	Urbaine	Rue Vieilledent	O <sub>3</sub> , NO <sub>x</sub> , PM10, SO <sub>2</sub>	BTEX
Perpignan Périphérie (St-Estève)	Périurbaine	Stade Victor Hugo	O <sub>3</sub> , Métaux,	/

Les concentrations des polluants SO<sub>2</sub>, NO<sub>2</sub>, PM 10 et O<sub>3</sub> sont utilisées dans le calcul quotidien de l'indice ATMO sur l'Agglomération, conformément au guide national de calcul du 20 décembre 2004, en application de l'arrêté ministériel du 20 juillet 2004.

La surveillance des polluants SO<sub>2</sub>, NO<sub>2</sub> et O<sub>3</sub> sur l'Agglomération, effectuée par analyseurs automatiques, est intégrée aux procédures départementales d'information et d'alerte définies par l'arrêté préfectoral du 4 août 2004. Pour le suivi de ces procédures, les résultats font l'objet d'un suivi permanent par le personnel d'astreinte.

## *2. Dispositif ponctuel*

Entre 2006 et 2008, une cartographie de la pollution de fond sera réalisée pour le NO<sub>2</sub> (pour actualiser la précédente de 1997) et pour les BTX (Benzène-Toluène-Xylène). Après 2008, un programme équivalent sera défini et mis en place, en fonction des contraintes réglementaire, des particularités locales, des enjeux définis par rapport aux cartographies existantes...

## **B. SITUATION DE PROXIMITE AUTOMOBILE**

La station fixe de mesure automatique dite "trafic" implantée à proximité immédiate d'un des axes routiers les plus fréquentés de Perpignan a été arrêtée. En remplacement, un nouveau dispositif de surveillance a été mis en place. A moyen terme, il permettra de déterminer l'exposition des populations à la pollution du trafic routier.

### *1. Dispositif permanent.*

Les BTX et NO<sub>2</sub> sont mesurés à l'aide d'échantillonneurs passifs, garantissant, par le protocole mis en place, la représentativité des mesures sur l'année.

Une simulation avec un logiciel adapté sera effectuée, notamment avec les données de trafic routier, pour les concentrations annuelles de polluants (Benzène, PM 10, NO<sub>x</sub>, CO et SO<sub>2</sub>) à l'échelle de la rue pour plusieurs axes définis chaque année.

## 2. Dispositif ponctuel.

Des campagnes ponctuelles de mesures seront réalisées à l'aide de stations mobiles sur des sites "critiques" (qui seront déterminés en concertation) pour caractériser le comportement du NO<sub>2</sub>, Benzène et PM 10 et des probables polluants nouvellement ou prochainement réglementés (métaux, HAP, PM<sub>2,5</sub>...)

## **II. LES MESURES PRISES.**

### **A. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION SUR LA QUALITE DE L'AIR.**

Perpignan Méditerranée tente de promouvoir son action et de sensibiliser à la problématique globale. Tous les outils de communication sont donc utilisés.

Elle est ainsi à disposition pour effectuer des interventions scolaires sur demande des enseignants. Elle intervient ainsi dans les écoles primaires et les collèges. Elle intervient aussi, dans le cadre de cursus plus ciblés, au niveau de la licence professionnelle des pollutions de Perpignan. Une visite de station est, le plus souvent, associée à ces interventions.

Perpignan Méditerranée participe à des salons "environnementaux" ou des manifestations ayant pour thème l'environnement et/ou la pollution atmosphérique. La semaine de la santé, le salon rêve de nature (ancien Salon Primavera)... sont autant d'occasion de sensibiliser et de communiquer sur la pollution atmosphérique.

Sur son site internet, l'Agglo affiche l'indice ATMO de son territoire et renvoie, en lien direct, sur le site de l'association AIR-LR qui gère le réseau de surveillance.

### **B. ACTIONS GLOBALES AYANT UN IMPACT SUR LA QUALITE DE L'AIR.**

Elle participe à la semaine de la mobilité avec des actions de parcours cyclistes ou roller. Elle a mis en place, notamment, un réseau de pistes cyclables reliant les communes de son territoire entre elles. Le schéma s'étoffe avec l'entrée des nouvelles communes et les réalisations se poursuivent conformément au schéma directeur approuvé par le Conseil de Communauté. Dans le même ordre d'idées, un schéma de randonnées a été arrêté et doit être remanié pour être appliqué sur la totalité du territoire communautaire.

Des actions de développement de moyen et long terme sont engagées dans le cadre du PDU. Première manifestation importante du PDU, le réseau de transport en commun, ne concernant jadis que 2 communes (Perpignan et Canet en Roussillon), a été développé et couvre aujourd'hui la totalité des communes membres. Des parcs relais ont également été inaugurés et permettent de ne pas prendre sa voiture pour accéder au centre ville.

Après des études sur les différentes filières, Perpignan Méditerranée a équipé en filtres à particules (FAP), en 2 ans, la totalité des bus qui pouvaient en être dotés (plus de 50 bus représentant plus de la moitié de son parc total).

Elle réfléchit actuellement à une stratégie de dépollution de ses Bennes à Ordures Ménagères (BOM) et de ses véhicules de service, en lien avec la ville de Perpignan.